

# **Portage de repas à domicile**

## Résumé

Cinq jours par semaine (le vendredi incluant le portage de repas du week-end), un agent du CCAS sillonne la commune pour livrer les repas.

Les bénéficiaires peuvent choisir leur menu à partir des différentes options qui leurs sont proposées chaque semaine.

## **À qui s'adresser ?**

La demande est à effectuer auprès du CCAS.

## Infos pratiques

Possibilité de commander des menus spéciaux en cas de régimes : diabétique ou sans sel.

## Contact

## **CCAS**

Tél. 01 30 90 41 20